

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2009 à 19 h 00

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, TILHAC-PINOT, TRALLI
Ont donné procuration : M SARRAIL
Absent : Mme ROUILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance en invitant l'assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de la petite Coralie FOURCADE, fillette d'une famille de Momères, victime d'un tragique accident de la route le 15 août dernier.

➤ Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 09 juillet 2009

▫ Le compte-rendu n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

▫ Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation aux manifestations du week-end (Forum des Associations, Réception des maires de la communauté de communes GAA à la déchetterie)

➤ URBANISME

➔ PLU

Les habitants de la commune ont été informés des dates de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête, étape finale de la procédure, doit leur permettre s'ils le souhaitent, d'exprimer très officiellement leurs observations éventuelles sur le projet d'élaboration proposé.

Monsieur le Maire précise, qu'au même titre que les particuliers, la commune peut communiquer ses amendements à Monsieur le commissaire enquêteur. Ils pourraient l'être, tels qu'ils avaient été évoqués lors du conseil municipal du 20 mai 2009 et suite aux réunions de travail de la commission d'urbanisme avec le Bureau d'Etudes Amidev à savoir :

➤ redéfinition de la zone artisanale (Aux) prévue au nord-est de la commune, de la zone hôtelière (Auh) prévue au nord de la commune (CD935) et de la zone médicale (Aum) prévue à l'est de la commune (direction Salles- Adour.

➤ inscrire dans le règlement du PLU des zones AUa et UC que les constructions ne seront pas autorisées sur une surface de terrain de moins de 800 m².

➤ ne pas déclasser en totalité la parcelle B 317 : ne la frapper qu'au niveau du passage de la route prévue par le Conseil Général pour la déviation sud de Tarbes.

D'une manière générale, le Conseil Municipal ne souhaite pas le déclassement des parcelles constructibles sauf pour des raisons techniquement motivées ou à la demande des propriétaires.

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur ces amendements à inscrire sur le registre d'enquête publique. Les modifications énoncées sont approuvées à l'unanimité.

➤ **TRAVAUX**

➔ **Point assainissement**

Monsieur Hadrien TRALLI, conseiller municipal en charge du dossier, rappelle les problèmes rencontrés cet été au lotissement le Courcaillet, les interventions successives de Veolia et les réparations réalisées. L'état constaté des canalisations à l'occasion de ces interventions nécessite une vision plus globale des travaux à entreprendre sur le réseau collectif d'assainissement dans ce secteur.

Monsieur TRALLI a programmé une réunion le **1^{er} octobre 2009 à 17 h 00 en mairie** en présence de représentants du Satese, de la Mise, de l'Agence de l'Eau afin d'évoquer les éléments techniques mais aussi d'examiner les possibilités d'aides au financement de ces travaux dont le coût n'est pas sans conséquence.

Il y aura lieu de mandater un bureau d'études pour établir une évaluation des travaux.

➔ **Point éclairage public**

▫ Monsieur Louis MARTIN, conseiller municipal en charge de l'éclairage public, indique que la société Philips, à la demande du Syndicat Départemental d'Electricité, établit actuellement un devis d'équipement d'optiques dernière génération économiseurs d'énergie (50%), qui devraient être installés à Horgues, commune désignée site pilote, comme Monsieur le Maire le rappelle, dans le cadre de la mise en place de son plan quinquennal destiné à rénover l'éclairage public.

▫ A la demande du conseil municipal, Monsieur MARTIN a sollicité ERDF pour chiffrer le coût de branchements fixes qui pourraient être installés sur les lieux de festivités habituels (lac lotissements, place des Ormeaux, place de la mairie.) En effet, chacune de ces manifestations nécessite la pose de compteurs provisoires avec facturation de prestations conséquentes à chaque opération et interventions de plusieurs tiers.

Le devis présenté par ERDF ne permettant pas de répondre à toutes les questions, le conseil municipal ne se prononce pas pour l'instant et charge Monsieur MARTIN d'obtenir des compléments d'information sur le coût réel de ces extensions.

➔ **Aménagement de la mairie**

Monsieur MARTIN expose le relevé de prestations chiffrées (dessins, dossier de permis de construire, appel d'offres...) établi par Madame Sylvie CARDEILHAC, dessinatrice du projet de rénovation de la mairie dont les plans ont été examinés lors du précédent conseil municipal. Il est précisé que le devis de Madame CARDEILHAC ne comprend pas le suivi et la coordination des travaux. Monsieur MARTIN précise que Madame CARDEILHAC

qui n'est pas autorisée à exercer cette compétence doit lui communiquer le coût d'un coordonnateur de travaux qui viendrait s'ajouter à son devis.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de fournir une entame de travaux pour ne pas perdre la subvention (DGE 30 000 €) attribuée par l'Etat à cet usage.

Compte tenu des questions soulevées à l'examen du devis de prestations de dessinateur et d'assistance technique présenté par Madame CARDEILHAC, Monsieur le Maire soumet le devis au vote des membres du conseil municipal présents.

Il est décidé de poursuivre le projet en ajoutant la prestation d'un coordonnateur.

➤ **PROJETS EN COURS**

➔ **Construction salle des fêtes**

Monsieur PUJO de la DDEA, chargé de la conduite de cette opération, a rédigé l'avis d'appel à candidature à publier dans la presse pour appel à projets dans la réalisation de ce bâtiment et de ses abords. Dépôt des dossiers de candidatures avant le mardi 6 octobre 2009.

➔ **Achat maison « Betboy »**

Monsieur le Maire indique que la visite de la maison annoncée lors du précédent conseil municipal a eu lieu fin juillet. Une surface de 200 m² environ + jardin pourrait être aménagée pour la location ; il est nécessaire de faire évaluer le montant des travaux à réaliser avant l'achat du bâtiment qui devrait être envisageable. Les services de la DDEA seront sollicités pour une assistance dans la réalisation de cette opération.

Mademoiselle Patricia LAYERLE, est chargée de réaliser des simulations d'emprunt pour réhabiliter la maison « Betboy. »

➤ **CENTRE COMMERCIAL**

Le local commercial qui restait propriété de la commune sera vendu pour un montant de 50 000 €. Décision approuvée à l'unanimité après délibération.

➤ **VIE DU VILLAGE**

➔ **Programmation des prochaines réunions de quartiers**

Monsieur Eric SARRAIL, référent pour l'organisation des réunions de quartiers, étant absent compte tenu de ses obligations professionnelles, la programmation des réunions de quartiers est reportée.

➔ **Festival « Orgues à Horgues »**

Madame Isabelle FERRATO, coordinatrice du festival, fait un point sur la préparation du festival : programme prêt, affichage en cours... Monsieur le Maire indique que la municipalité prendra en charge l'apéritif du samedi 3 octobre.

➤ QUESTIONS DIVERSES

☞ Demande de Monsieur Thierry PEYROU : propose à la commune de lui acheter **en l'état** le local qu'il lui loue. Après délibération et vote, le conseil municipal décide de vendre le local à Monsieur Thierry PEYROU : 13 voix pour, 1 abstention.

☞ Décision modificative pour complément de subvention à la société de chasse : erreur d'inscription au budget 2009 : à mandater + 45 €. Approuvé à l'unanimité.

☞ Demande de Monsieur Yves LABAT : acheter à la commune une surface de terrain entre 100 à 120 m² sur la place des Ormeaux. Approuvé à l'unanimité. Cette vente annule celle accordée précédemment à Monsieur Jean-Marc CASTETS qui s'est désisté.

☞ Rappel réunion : organisée par Madame Chantal ROBIN-RODRIGO le vendredi 11 septembre à 18h15 à la salle des fêtes de Louey concernant la décharge de Bénac.

☞ Madame Nicole ESQUIRO signale des nuisances aux abords des lotissements communaux : regroupement de personnes, bruit, stationnements sur les espaces verts.. Monsieur le Maire rappelle que les services de gendarmerie effectuent des rondes plus fréquentes mais prend note de ces faits à surveiller et se rendra sur place dès le 10 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

